

## LYCÉENS ET APPRENTIS AU SPECTACLE

### PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

#### Les objectifs

Lycéens et Apprentis au spectacle a pour vocation d'initier les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'art lyrique et chorégraphique et de leur faire découvrir un opéra ou un ballet dans le cadre d'un travail préparatoire mené par leurs enseignants.

#### Les partenaires

Ce dispositif repose sur un partenariat entre la Région, les Rectorats de Lyon, de Grenoble et de Clermont-Ferrand, la DRAAF (pour l'enseignement agricole), l'Opéra de Lyon, la Maison de la Danse à Lyon, l'Opéra de Saint-Étienne, la Comédie de Clermont-Ferrand, et Clermont-Auvergne Opéra.

#### Le fonctionnement

Chaque année, **une liste d'œuvres lyriques et chorégraphiques** choisies dans la programmation des lieux partenaires, est proposée aux lycées, CFA et établissements spécialisés de formation.

Les établissements intéressés par ces propositions doivent décrire leur projet pédagogique et **émettre trois vœux**, par ordre de préférence, compte tenu des contraintes de programme et du nombre parfois trop important de demandes pour le même spectacle.

Chaque établissement peut déposer sa candidature pour **une classe maximum (autour de 30 élèves)**.

#### Le calendrier

##### Les inscriptions

Elles se font sur le portail des aides de la Région : <https://aides.auvergnerhonealpes.fr/>

Les établissements souhaitant participer au dispositif doivent valider leur demande au plus tard **le 30 mai 2025**.

##### La sélection des projets

La sélection des établissements sera effectuée **début juillet** par un comité composé de représentants des Rectorats, de la DRAAF et de la Région.

Les choix sont faits selon les critères suivants : qualité du projet pédagogique, nombre de participations au dispositif, situation géographique des établissements, et nature des enseignements dispensés.

##### Les décisions du comité

Elles sont transmises par **courrier au chef d'établissement**.

## Le financement

**La Région prend en charge tous les frais de l'opération** (prix des places, actions de formation des enseignants, supports pédagogiques, frais de déplacement des élèves, visites et rencontres).

**Seuls les frais liés au déplacement des enseignants lors de la journée pédagogique se déroulant dans les locaux du partenaire culturel, restent à la charge des établissements.**

**Attention**, la Région n'organise pas le transport mais verse une subvention à l'établissement à cet effet. Vous devez donc contacter un transporteur avant le dépôt de votre demande afin de faire établir un devis correspondant aux vœux de spectacles et de lieux que vous avez formulés.

Pour les établissements déposant des demandes pour des spectacles dans plusieurs lieux, un devis relatif à chacun de ces choix devra être joint.

**Pour rappel, la Région ne finance pas les déplacements intra urbains.**

**Les demandes qui ne seraient pas accompagnées d'un devis ne pourront être acceptées.**

## Les mesures d'accompagnement

**La participation de votre établissement comprend :**

- une formation à destination des enseignants (conférence et dossier pédagogique),
- l'accueil des élèves et accompagnateurs aux meilleures places,
- des rencontres avec les artistes ou le metteur en scène avant ou après le spectacle (sauf les soirs de première pour l'Opéra de Lyon),
- une visite guidée du site selon les modalités suivantes :

- **Opéra de Lyon** : l'Opéra de Lyon pourra accueillir des établissements scolaires pour une visite guidée de l'Opéra ou de ses ateliers.

L'obtention d'une visite n'est pas systématique. Vous devez en faire la demande dans le dossier d'inscription et préciser vos motivations. Pour des raisons de sécurité (nombre limité d'élèves par visite), toutes les demandes ne pourront être satisfaites. Ces visites sont organisées en début d'après-midi le jour du spectacle et durent 1h30. Les établissements retenus seront prévenus en début de saison. Les frais de transport sont pris en charge par la Région.

A noter :

- Chaque classe ne peut visiter qu'un seul lieu (l'Opéra ou l'un de ses ateliers).
- La visite et la rencontre avec les artistes sont deux activités distinctes du point de vue du contenu et des horaires.
- Les effectifs des groupes pouvant bénéficier d'une visite ne doivent pas excéder 35 personnes (élèves et accompagnateurs) ; les effectifs des groupes pouvant bénéficier d'une visite des ateliers ne doivent pas excéder 25 personnes (élèves et accompagnateurs). L'exiguïté des lieux ne permet pas d'accueillir des effectifs plus importants.

Le temps libre entre la fin de la visite et le début du spectacle n'est pris en charge ni par la Région, ni par l'Opéra de Lyon.

- **Pour les autres partenaires, en fonction du lieu du spectacle**, pourront être proposées des visites et des rencontres avec les artistes suivant leurs disponibilités. Aucune sélection n'est faite pour effectuer ces visites. Vous n'avez donc pas à en faire la demande.

### **Atelier pass Culture (sous réserve d'un maintien du dispositif)**

Si la candidature de votre établissement est retenue, il sera possible pour votre classe de bénéficier d'un atelier de pratique artistique en lien avec certaines des œuvres proposées.

Ces ateliers seront pris en charge par le pass Culture à partir d'une offre qui sera publiée par la structure culturelle partenaire.

Une question dans le formulaire de candidature, à remplir sur le Portail des aides (PDA), vous permettra de nous indiquer si vous souhaitez que votre classe bénéficie de cette proposition. La sélection des établissements sera effectuée en juillet lors de l'examen des candidatures.

## **Les engagements des établissements**

La participation de votre établissement implique obligatoirement la mise en place, par les enseignants engagés dans le projet, d'une démarche pédagogique, visant à préparer la découverte du spectacle par les élèves.

Si votre candidature est retenue, **l'équipe pédagogique doit s'engager à :**

- renvoyer à la Région, dès la rentrée scolaire, **la fiche de renseignements accompagnant le courrier au chef d'établissement envoyé pendant l'été**, confirmant notamment votre participation et l'effectif de la classe ;
- mener un réel travail de préparation dans un esprit interdisciplinaire ;
- suivre la totalité des formations à l'œuvre proposées : **la non-participation à la journée de formation des enseignants aura pour conséquence l'exclusion de l'établissement du dispositif « Lycéens et Apprentis au spectacle », au profit d'un établissement en liste d'attente ;**
- **contacter avant 11h, le matin du spectacle, la structure culturelle**, pour confirmer le nombre d'élèves présents et restituer les places des absents ; **le nombre d'accompagnateurs ne pourra en aucun cas excéder celui fixé dans la lettre de confirmation envoyée, même en cas de désistement d'élèves ;**
- faire participer la classe aux rencontres avec les artistes et aux visites (imposées ou obtenues dans le cas de l'Opéra de Lyon) ;
- respecter les horaires pour le bon déroulé de la soirée : il vous est demandé de vous présenter à l'accueil de la structure partenaire **30 minutes avant le début du spectacle**, afin que la remise de vos places et le placement de vos élèves dans la salle se fassent dans de bonnes conditions ;
- veiller au bon comportement des élèves qui restent sous votre responsabilité, pendant les visites et le spectacle. Tout débordement sera fermement sanctionné.

À noter : l'élu représentant la Région au sein de votre Conseil d'administration pourra, s'il le souhaite, accompagner votre classe le soir de la représentation. Le cas échéant, il prendra lui-même contact avec l'établissement pour envisager une rencontre avec les élèves participant au dispositif.

## **Liste des spectacles et calendrier**

Vous retrouverez les spectacles et les dates de représentation dans chacune des propositions des structures culturelles partenaires du dispositif.

Elles sont en ligne sur <https://aides.auvergnerhonealpes.fr/> et sont téléchargeables à partir du préambule du formulaire de candidature *Arts et Culture - Lycéens et apprentis au spectacle*.